



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 19 - FEVRIER 2015**

# SOMMAIRE

## **Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)**

Arrêté N °2015035-0029 - Subdélégation de signature de M. Alain CITRON administrateur des finances publiques chargé de l'intérim de la direction régionale des finances publiques de la région Languedoc Roussillon et du département de l'Hérault, au profit de ses adjoints et collaborateurs en matière de gestion des patrimoines privés dans le département du Gard. ....	1
Arrêté N °2015054-0002 - Subdélégation de signature de M. Alain CITRON administrateur des finances publiques chargé de l'intérim de la direction régionale des finances publiques de la région Languedoc Roussillon et du département de l'Hérault, au profit de ses adjoints et collaborateurs en matière de gestion des patrimoines privés dans le département des Pyrénées Orientales. ....	4





PREFET DE L'HERAULT

## **Arrêté n ° 2015035-0029**

**signé par**  
**L'Administrateur Général des Finances Publiques**

**le 04 Février 2015**

**Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)**

Subdélégation de signature de M. Alain CITRON administrateur des finances publiques chargé de l'intérim de la direction régionale des finances publiques de la région Languedoc Roussillon et du département de l'Hérault, au profit de ses adjoints et collaborateurs en matière de gestion des patrimoines privés dans le département du Gard.

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE  
LANGUEDOC-ROUSSILLON ET DU DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

334 ALLÉE HENRY II DE MONTMORENCY  
CS 17788  
34954 MONTPELLIER CEDEX 2

Division Stratégie - Contrôle de Gestion – Qualité de Service

Affaire suivie par : Marie-Hélène MADELAINE  
marie-helene.madelaine@dgfip.finances.gouv.fr  
☎ 04 67 17 60 28 ✉ 04 67 15 75 00

## Décision portant subdélégation de signature

**L'Administrateur Général des Finances publiques de 1ère classe, directeur du pôle pilotage et ressources à la direction Régionale des Finances Publiques de Languedoc Roussillon et du département de l'Hérault, chargé de l'intérim de la Direction Régionale des Finances Publiques de Languedoc Roussillon et du département de l'Hérault**

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion de patrimoines privés et de biens privés, modifié par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2007 ;

Vu l'arrêté n° 2015-DM-64 de M. le Préfet du Gard en date du 3 février 2015 accordant délégation de signature à Monsieur Alain CITRON, Administrateur général chargé de l'intérim de la direction régionale des finances publiques de la région Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département de le Gard,

### ARRETE

**Art. 1.** - La délégation de signature qui est conférée à Monsieur Alain CITRON Administrateur général chargé de l'intérim de la direction régionale des finances publiques de la région Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault, par l'arrêté du 3 février 2015, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département du Gard sera exercée par Monsieur Bernard DESSIMOULIE administrateur général des finances publiques, directeur chargé du pôle de la gestion publique, et par son adjoint Monsieur Jean-Michel POUX administrateur des finances publiques.

**Art. 2.** - Délégation de signature est accordée aux fonctionnaires suivants :

- Monsieur Patrick MAYNE administrateur des finances publiques adjoint ;
- Monsieur Franck FOYER, inspecteur divisionnaire de classe normale ;
- Monsieur Serge LE BOUCHER DE BREMOY, inspecteur principal des finances publiques ;
- Madame Brigitte ADOLPHE, inspectrice ;
- Madame Valérie PUYOO-HIALLE, contrôleur principal ;
- Madame Sandrine THOMAS, inspectrice ;
- Madame Véronique RUNEL, contrôleur;
- Monsieur Christophe SAYSSAC, contrôleur principal.
- Monsieur Grégory LAROCHE, contrôleur

**Art. 3.** - Le présent arrêté abroge l'arrêté du 20/06/2014.

**Art. 4.** - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Gard et de l'Hérault.

Fait à Montpellier, le 04 Février 2015



**Alain CITRON**



PREFET DE L'HERAULT

## **Arrêté n ° 2015054-0002**

**signé par  
L'Administrateur Général des Finances Publiques**

**le 23 Février 2015**

**Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)**

Subdélégation de signature de M. Alain CITRON au profit de ses adjoints et collaborateurs en matière de gestion des patrimoines privés dans le département des Pyrénées Orientales.





**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE  
LANGUEDOC-ROUSSILLON ET DU DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

334 ALLÉE HENRY II DE MONTMORENCY  
CS 17788  
34954 MONTPELLIER CEDEX 2

Division Stratégie - Contrôle de Gestion – Qualité de Service

Affaire suivie par : Marie-Hélène MADELAINE  
marie-helene.madelaine@dgfip.finances.gouv.fr  
☎ 04 67 17 60 28 ☎ 04 67 15 75 00

## Décision portant subdélégation de signature

**L'Administrateur Général des Finances publiques de 1ère classe, directeur du pôle pilotage et ressources à la direction Régionale des Finances Publiques de Languedoc Roussillon et du département de l'Hérault, chargé de l'intérim de la Direction Régionale des Finances Publiques de Languedoc Roussillon et du département de l'Hérault**

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion de patrimoines privés et de biens privés, modifié par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2007 ;

Vu l'arrêté n° 2015048-0004 de Mme la Préfète des Pyrénées Orientales en date du 17 février 2015 accordant délégation de signature à Monsieur Alain CITRON, administrateur général des finances publiques chargé de l'intérim de la direction régionale des finances publiques de la région Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département des Pyrénées Orientales,

### ARRETE

**Art. 1.** - La délégation de signature qui est conférée à Monsieur Alain CITRON, administrateur général des finances publiques chargé de l'intérim de la direction régionale des finances publiques de la région Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault, par l'arrêté du 17 février 2015 accordant délégation de signature à Monsieur Alain CITRON à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département des Pyrénées- Orientales sera exercée par Monsieur Bernard DESSIMOULIE administrateur général des finances publiques, directeur chargé du pôle de la gestion publique, et par son adjoint Monsieur Jean-Michel POUX administrateur des finances publiques.



**Art. 2.** - Délégation de signature est accordée aux fonctionnaires suivants :

- Monsieur Jean-Pascal NIOGRET, inspecteur divisionnaire hors classe ;
- Madame Régine EMELIE, inspectrice divisionnaire classe normale ;
- Monsieur Jacques YVARS, inspecteur ;
- Madame Brigitte ADOLPHE, inspectrice ;
- Madame Louisa MATMAR, inspectrice ;
- Madame Valérie PUYOO-HIALLE, contrôleur principal ;
- Madame DOUREL Marie-Claude, contrôleur principal ;
- Monsieur Christophe SAYSSAC, contrôleur principal ;
- Monsieur Grégory LAROCHE, contrôleur.

**Art. 3.** - Le présent arrêté abroge l'arrêté du 20 Juin 2014.

**Art. 4.** - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Pyrénées-Orientales.

Fait à Montpellier, le 23 février 2015



**Alain CITRON**